Séance du Conseil de Ville
du 11 décembre 2023 à 18h
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal n° 12 / 2023

1. Communications du Président du Conseil de Ville

2. Appel

3. Questions orales

4. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
   - M. Ouensonguédi Severin BAMOGO et son épouse Gloria Augustine Bamogo Miningou
   - M. Pietro COPPOLA
   - M. Victor DOMINGOS RAMOS
   - M. Bejtula MAKSUTI, son épouse Ferzane, et leurs enfants Elma et Emir
   - Mme Njoud RERAT
   - Mme Thulasika SUNTHARALINGAM
   - M. Eyob TEKLE
   - Mme Anna VITONE

5. Révision du Règlement de service pour le personnel communal du 1er mars 2000 (deuxième lecture) (MPE)

6. Modification des statuts du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont (MPE)

7. Message au Corps électoral concernant la demande de crédit de 10'490'000 francs (hors TVA) pour l'assainissement global de la conduite de transport Develier – Delémont et la construction d'un nouveau réservoir Champateau III avec ses raccordements au réseau de distribution (EE)

8. Développement de la motion interpartis 5.10/23 – « Delémont tient à sa police », Mme Mérane Woudman (MPE)

9. Développement du postulat 4.04/23 – « Un règlement juste et équitable de l'ouverture des terrasses d'établissements publics à Delémont », UDC, M. Dominique Baettig (MPE)

10. Rapport de réalisation de la motion 5.12/22 – « Élections et votations communales, des explications SVP ! », PLR, M. Pascal Domont (MPE)

11. Rapport de réalisation du postulat 4.03/23 – « Structure des départements », PS, M. Marc Ribeaud (MPE)

12. Réponse à la question écrite 2.22/23 - « Financement de la fête des voisins », PLR et PVL, M. Christophe Günter (CSJL)

13. Élection du Bureau pour l'année 2024
    - présidence
    - 1ère vice-présidence
    - 2e vice-présidence
    - scrutatrice 1/scrutateur 1
    - scrutatrice/scrutateur 2

14. Divers

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Khelaf Kerkour, président, ouvre cette douzième et dernière séance de l'année et adresse à toutes et tous les cordiales salutations du Bureau. Il informe que le traditionnel calendrier du Groupe Nicaragua sera en vente à la sortie de la séance. Il indique que le maire, M. Damien Chappuis, étant toujours absent, c'est le vice-maire, M. Claude Schuchter, qui le remplacera pour son département. Il annonce qu'à la suite de la démission de Mme Agnès Maeder du groupe socialiste, c'est Mme Baïlo Diallo Rottet qui devient titulaire et Mme Sarah Schumacher suppléante au 1er janvier 2024. À la suite de la démission de Mme Jeanne Boillat, toujours au groupe socialiste, c'est M. Julien Paratte qui devient titulaire et M. Mehmet Suvat suppléant, également au 1er janvier 2024. Au 31 janvier 2024, c'est M. Jérôme Corbat, de CS-POP et VERT·E·S, qui

quittera le Conseil de Ville puis, fin février, la secrétaire Catherine Friedli. Le Bureau a fixé la fin du traitement des points de l'ordre du jour à 19h15 pour passer aux élections du Bureau. Le Restaurant Métropole attend le Conseil de Ville à 20h pour le repas de fin d'année.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présent·e·s :

Mme, M., Khelaf **Kerkour**, président, Pascal **Domont**, 1er vice-président, Michel **Rion**, 2ème vice-président, Pauline **Rais**, scrutatrice 1, Noémie **Chiffelle Lachat**, scrutatrice 2

Mme, M., Jordan **Ali**, Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Dominique **Baettig**, Florian **Battilotti**, Ignace **Berret**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brulhart**, Dominique **Bugnon**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Faivre**, Patrick **Frein**, Gaëlle **Frossard**, Christophe **Günter**, Alexandre **Kaiser**, Asad-Uz-Zaman **Kazi**, Jean-François **Lovis**, Léo **Macquat**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Pierre Xavier **Meury**, Céline **Petermann**, Lisiane **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Tania **Schindelholz**, Laurence **Studer**, Colin **Vollmer**, Mérane **Woudman**

M. Maël Bourquard est excusé et remplacé par Mme Baïlo-Hawa **Diallo-Rottet**
M. Serge Beuret est excusé et remplacé par M. Olivier **Schaller**
Mme Céline Blaser est excusée et remplacée par M. Patrick **Comment**
Mme Leila Hanini est excusée et remplacée par M. Jacques **Riat**
Mme Florine Jardin est excusée et remplacée par M. Steve **Claude**

Conseil communal

M. Patrick **Chapuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'environnement et de l'équipement
M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

M. Damien **Chappuis** est excusé et remplacé par M. Claude **Schluchter**

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Catherine **Friedli**, secrétaire
Mme Anisa **Mujaj**, assistante

Huissier

M. Roland **Moritz**

3. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, aimerait savoir pourquoi les illuminations de Noël restent allumées 24 heures sur 24 alors même que *Delémont.ch* invite aux économies d'énergie sur plusieurs pages.

Mme Murielle Macchi-Berdat explique que ces éclairages LED consomment très peu, l'équivalent de deux ménages sur l'année. Une réflexion est en cours pour doter le système de contrôle de la possibilité de les gérer à l'unité.

M. Pierre Xavier Meury est satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, a entendu dire que le dépôt de CarPostal déménagerait de Develier à Delémont. Elle aimerait une confirmation du Conseil communal.

M. Emmanuel Koller n'en a pas entendu parler, mais va se renseigner.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, s'inquiète pour les enfants de la Maison de l'enfance qui, dès leur 3H, ne seront plus accompagnés sur le chemin de l'école à compter du 8 janvier 2024. De son point de vue, tous les enfants de cet âge ne sont pas à même de s'orienter sur des parcours qui en outre présentent parfois des risques. Au nom de parents inquiets, Mme Maitre-Schindelholz demande des précisions.

M. Patrick Chapuis dit comprendre l'inquiétude des parents. Le partenaire qui transporte les enfants a dénoncé son contrat au 31 décembre 2023. Les appels d'offres n'ont rien donné, par manque d'intérêt ou en raison de tarifs démesurés. Une solution a été trouvée pour les 1P-2P. Pour les 3H, les recherches continuent. La situation est identique dans les autres communes du canton, sauf à Porrentruy.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz est partiellement satisfaite.

M. Dominique Baettig, UDC, aimerait que le tronçon de trottoir qui va de la porte au Loup au kiosque de l'Étang et qui a la particularité de présenter un dévers, soit l'objet d'une attention particulière de la part de la Voirie en cas d'enneigement ou de verglas afin d'éviter des chutes.

M. Emmanuel Koller prend note de ce point sensible du réseau piétonnier et transmettra l'information à la Voirie. Il s'assurera que les dispositions nécessaires sont prises lors des grands froids.

M. Dominique Baettig est satisfait.

4. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DÉCISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de :
- M. Ouensonguédi Severin BAMOGO et son épouse Gloria Augustine BamogoBiningou
- M. Pietro COPPOLA
- M. Victor DOMINGOS RAMOS
- M. Bejtula MAKSUTI, son épouse Ferzane et leurs enfants Elma et Emir
- Mme Njoud RERAT
- Mme Thulasika SUNTHARALINGAM
- M. Eyob TEKLE
- Mme Anna VITONE
sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. RÉVISION DU RÈGLEMENT DE SERVICE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

M. Khelaf Kerkour, président, rappelle l'obligation de se récuser au sens de l'article 22 du ROCM et donne des précisions sur les modalités du débat, qui ne portera que sur le fond, l'entrée en matière ayant été acceptée lors de la première lecture. M. Kerkour remercie les partis qui ont transmis leurs propositions d'amendement, facilitant la préparation de la discussion.

M. Alexandre Kaiser et M. Jean-François Lovis se retirent pour le traitement de ce point.

M. Pierre Brulhart, président de la Commission de la mairie, indique que le message du Conseil communal résume fidèlement les discussions de première lecture et permet une vision claire. La commission a pu se réunir entre les deux lectures, le 30 novembre.

Article 7, formation professionnelle

M. Claude Schluchter, vice-maire, indique que par souci de cohérence avec d'autres textes, le Conseil communal ne souhaite pas définir de dispositions purement opérationnelles dans le règlement. Il propose un article reformulé selon les intentions exprimées en première lecture.

M. Pierre Brulhart, PSD-JSJ, informe que son groupe se rallie à la proposition d'amendement du Conseil communal.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, rapporte que son groupe soutiendra la proposition du Conseil communal.

DÉCISION : la proposition de reformulation complète du Conseil communal pour l'article 7 est acceptée par 37 voix.

M. Ignace Berret, PCSI, intervient pour demander si M. Jérôme Corbat peut voter à ce point 5.

M. Khelaf Kerkour, président, indique que le vote de M. Jérôme Corbat n'a pas été pris en compte.

M. Jérôme Corbat, CS-POP et VERT·E·S, dit avoir voté en toute bonne foi sur un règlement de portée générale, mais indique qu'il se conformera à la décision du président.

M. Khelaf Kerkour, président, invite M. Claude Schluchter, vice-maire, à trancher.

M. **Claude Schluchter**, vice-maire, invite M. Jérôme Corbat à se récuser.

M. Jérôme Corbat quitte la salle pour la suite de ce point.

Article 57, renchérissement

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, est d'avis que le coût des primes de l'assurance-maladie n'est pas un indicateur fiable au vu de la multitude des tarifs existants et invite à supprimer cette référence de l'article 57.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, estime que l'IPAM, l'indice des primes d'assurance-maladie, consultable sur le site de l'OFS, est tout aussi fiable que l'IPC. Il rappelle que les primes ont bondi de 142% depuis 1997 alors que les salaires n'ont augmenté que de 15% sur la même période. L'élu invite à rejeter l'amendement du PLR et PVL.

M. Claude Schluchter, vice-maire, peine à imaginer les problèmes que poseraient ces calculs supplémentaires à l'administration communale.

DÉCISION : la proposition du PLR et PVL de supprimer la référence aux primes de l'assurance-maladie dans le calcul du renchérissement est refusée par 21 voix contre 15. Il y a une abstention.

Article 64, autres allocations

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, propose de supprimer l'allocation de résidence, une rareté accordée par Delémont, Lausanne et la Confédération et qui n'a pas, à Delémont en tout cas, prouvé son efficacité à attirer ou retenir les employés communaux sur territoire communal.

M. Pierre Brulhart, PSD-JSJ, rétorque que la preuve du contraire n'existe pas non plus. Pour sa part, il pense que davantage d'employés résideraient ailleurs sans cette allocation et il voit en cette dernière un bon investissement, récupéré par l'impôt. Il propose d'en rester à la position adoptée en première lecture.

DÉCISION : la proposition du PLR et PVL de supprimer l'allocation de résidence est rejetée par 24 voix contre 10. Il y a 3 abstentions.

Article 65, gratification d'ancienneté

M. Christophe Günter, PLR et PVL, estime que servir dix années ne constitue pas un exploit et propose de commencer à verser une gratification d'ancienneté après vingt ans de service.

M. Pierre Brulhart, PSD-JSJ, pense qu'aujourd'hui, dix ans d'engagement semblent mériter récompense. Il invite donc à conserver les paliers de dix, vingt, trente et quarante ans adoptés en première lecture.

M. Claude Schluchter, vice-maire, indique que le Conseil communal se rallie à la proposition de première lecture. La nouvelle génération, conclut-il, n'est pas aussi fidèle que le pense M. Günter.

DÉCISION : la proposition du PLR et PVL de supprimer la gratification pour dix ans d'ancienneté est rejetée par 23 voix contre 10. Il y a 4 abstentions.

Article 69, heures supplémentaires

M. Christophe Günter, PLR et PVL, estime que les chefs de service sont engagés pour exécuter une mission et effectuer une tâche dans sa globalité, laquelle peut déborder sur le temps libre. Cette implication est compensée par le salaire, selon M. Günter, qui demande la suppression des heures supplémentaires pour les chefs de service, via l'ajout d'un alinéa 5.

M. Pierre Brulhart, PSD-JSJ, indique que ce sujet n'a pas été abordé en Commission de la mairie. Il se souvient qu'au Canton, une étude avait conclu il y a quelques années qu'il était préférable de conserver les

heures supplémentaires des chefs de service. M. Brulhart dit espérer qu'un chef de service ne note pas absolument toutes ses heures, qu'il effectue vraisemblablement « par passion ». Le souci de son groupe est que tous les employés soient traités sur un pied d'égalité et M. Brulhart invite à s'en tenir à la proposition de première lecture, c'est-à-dire pas plus de cent heures supplémentaires par année pour un 100%.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, comprend dans une certaine mesure la position de M. Günter mais pense qu'il devrait retirer de sa proposition d'alinéa 5 toute référence aux heures supplémentaires pour n'y conserver que la notion de mission.

DÉCISION : la proposition du PLR et PVL d'ajout d'un alinéa 5 relatif aux heures supplémentaires des chefs de service est refusée par 26 voix contre 7. Il y a 4 abstentions.

Article 77, congé parental

M. Claude Schluchter, vice-maire, indique avoir fait une analyse des conséquences financières de la proposition acceptée en première lecture. Il en ressort que les répercussions de l'introduction d'un congé parental de six semaines seront d'environ 150'000 francs à 220'000 francs par année. Le Conseil communal a pris note de la volonté politique exprimée en première lecture mais demande un délai de cinq ans pour soumettre un projet au Conseil de Ville.

M. Pierre Brulhart, PSD-JSJ, apprécie la volonté du Conseil communal de trouver une solution pour un congé parental payé, mais juge le délai de trop long et propose de ramener ce dernier de cinq à trois ans. L'amendement figurerait dans les dispositions transitoires et non plus dans les articles d'exécution du règlement. C'est un peu, résume M. Brulhart, comme si on acceptait un postulat en accordant non pas une année de réalisation mais trois.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, trouve que cette proposition de « six semaines de vacances » tombe bien mal, en période de déficit structurel de la Commune. Il observe aussi que la Commission du personnel n'a rien demandé lors de l'élaboration du règlement. En résumé, les parents ne font pas des enfants pour avoir des vacances et la Commune n'a pas les moyens de les leur offrir. Le groupe PLR et PVL propose du supprimer l'article 77 dans son intégralité.

M. Patrick Frein, Le Centre, n'est pas fondamentalement opposé au congé parental mais pense que son introduction devrait se faire dans le cadre d'une réflexion globale autour de la politique du personnel et des salaires. Les coûts supplémentaires engendrés par un congé parental pourraient alors être compensés par la disparition d'autres dispositions devenues obsolètes, trop dispendieuses ou inutiles. Cette analyse reste à faire, poursuit M. Frein qui par ailleurs s'étonne de voir le Conseil communal entrer dans le petit jeu des délais. Selon lui, un règlement du personnel ne doit pas contenir d'injonction de ce type et Le Centre ne veut pas d'introduction d'un congé parental « à la hussarde ».

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, juge que le Conseil communal a fait un pas « courageux » dans la direction du Conseil de Ville. Le congé parental payé est une disposition progressiste et M. Vollmer estime qu'un délai de trois ans est large pour trouver un financement et faire une proposition qui sera une bonne base de débat.

M. Dominique Baettig, UDC, explique qu'il pourrait entrer en matière sur un projet présenté sous forme de crédit à utiliser sur deux ans, ce qui éviterait un certain nombre de jours d'incapacité de travail et permettrait aux gens d'utiliser des jours de congé pour des besoins spécifiques liés aux enfants sans contracter le tout sur une période qui n'a peut-être pas de sens, parce qu'à la naissance de l'enfant, d'autres ressources familiales sont mobilisées.

M. Claude Schluchter, vice-maire, précise à M. Frein que le Conseil communal n'a pas accepté la proposition de première lecture mais qu'il a décidé de l'étudier. Ce n'est donc pas un blanc-seing qui sera donné ce soir.

DÉCISION : la proposition du groupe PLR et PVL de suppression de l'article 77 est rejetée par 24 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.

DÉCISION : la proposition du Conseil communal d'un délai de cinq ans pour l'élaboration d'un projet est refusée par 12 voix, contre 21 voix à la proposition du groupe socialiste d'un délai de trois ans. Il y a 4 abstentions.

DÉCISION : la proposition socialiste de deuxième lecture est acceptée par 18 voix, contre 5 voix à la proposition de première lecture. Il y a 11 abstentions.

6. MODIFICATION DES STATUTS DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT

Mme Céline Robert-Charrue Linder, présidente de la Commission de gestion et de vérification des comptes, explique que la validation tardive de ces statuts par le Comité du FRED puis par la CGVC intervient dans le contexte du départ en retraite du secrétaire du FRED. Les statuts doivent être modifiés sans tarder pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Le message au Conseil de Ville indique que la couverture pour les risques de décès et d'invalidité a changé. Depuis le 1er janvier 2023, ces derniers sont entièrement réassurés auprès d'une compagnie d'assurance et la seule charge qui incombe au FRED désormais est le paiement de la prime d'assurance. Cette cotisation est due par l'employé et par l'employeur, elle diffère actuellement d'une classe d'âge à une autre et peut être réduite et uniformisée en vertu des nouvelles conditions d'assurance. Les membres de la CGVC ont pris note du fait que ce projet de modification se fait en faveur de l'employeur, des employés et de la Caisse de pension et ils lui ont donné un préavis favorable.

DÉCISION : la modification des statuts du FRED est acceptée par 36 voix. Il y a une abstention.

M. Khelaf Kerkour, président, indique qu'il est temps de passer aux élections du Bureau pour l'année 2024 et que les points restants de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance du Conseil de Ville.

7. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL CONCERNANT LA DEMANDE DE CRÉDIT DE 10'490'000 FRANCS (HORS TVA) POUR L'ASSAINISSEMENT GLOBAL DE LA CONDUITE DE TRANSPORT DEVELIER – DELÉMONT ET LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR CHAMPATEAU III AVEC SES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Ce point est reporté.

Mme Macchi-Berdat informe que le report de ce point signifie que la votation populaire ne pourra pas avoir lieu en mars et sera probablement repoussée à juin. Elle regrette que ce point important ne puisse être traité ce soir, mais préfère un report à un débat bâclé.

8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.10/23 – « DELÉMONT TIENT À SA POLICE », MME MÉRANE WOUDMAN

Ce point est reporté.

9. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/23 – « UN RÈGLEMENT JUSTE ET ÉQUITABLE DE L'OUVERTURE DES TERRASSES D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À DELÉMONT », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

Ce point est reporté.

10. RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.12/22 – « ÉLECTIONS ET VOTATIONS COMMUNALES, DES EXPLICATIONS SVP ! », PLR, M. PASCAL DOMONT

Ce point est reporté.

11. RAPPORT DE RÉALISATION DU POSTULAT 4.03/23 – « STRUCTURE DES DÉPARTEMENTS », PS, M. MARC RIBEAUD

Ce point est reporté.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.22/23 - « FINANCEMENT DE LA FÊTE DES VOISINS », PLR ET PVL, M. CHRISTOPHE GÜNTER

Ce point est reporté.

13. ÉLECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2024

Présidence

M. Christophe Günter, PLR et PVL, présente la candidature de M. Pascal Domont, « une personne engagée et un défenseur infatigable de notre commune ». Un homme qu'il a connu enfant à l'école de Courroux, avec lequel il a pratiqué le judo puis la moto. Élu dès le premier essai, M. Domont est « populaire, on le croise souvent dans la rue et lors de toutes sortes d'activités, il a la parole facile et un avis sur tout ». M. Pascal Domont dirige une entreprise de mécanique, est marié à Christine et a deux grands enfants. M. Günter ne doute pas que sous sa présidence, les séances seront agréables et que chacun aura du plaisir à y venir siéger.

M. Pascal Domont quitte la salle.

DÉCISION : M. Pascal Domont est élu à l'unanimité des personnes présentes.

M. Pascal Domont réintègre la salle.

M. Khelaf Kerkour, président, félicite M. Pascal Domont, lui communique le résultat du vote et invite l'assemblée à l'applaudir.

M. Pascal Domont, premier président : « Je vous remercie de m'avoir accordé votre confiance pour cette année 2024 à la présidence du Conseil de Ville. Avant tout, je m'engage à diriger les délibérations du Législatif avec comme fil rouge l'observation du règlement et des dispositions en vigueur. (…) Durant mon année de présidence, mes objectifs seront de donner au Bureau le rôle de décideur des priorités mais également d'avancer sur les sujets avec un certain recul. L'année à venir sera compliquée, voire difficile. Le Conseil de Ville devra relever le défi d'assainir les finances communales et ceci pour plusieurs années. Le temps est venu de se rendre compte qu'il ne faut pas dépenser plus que ce que l'on gagne et de prioriser, sans toujours être dans l'urgence. On sent bien à terme que l'augmentation de la quotité d'impôt n'est plus un tabou pour certaines forces politiques. Il faut aussi relever qu'à l'occasion de cette présidence, nous devrons soutenir le Conseil communal dans sa volonté de présenter aux contribuables un avenir serein, loin des menaces cantonales de mise sous tutelle. Le Conseil de Ville a également besoin de faire autre chose que de délibérer et prendre des décisions tout au long de l'année. C'est pourquoi je proposerai quelques escapades ou activités afin de mieux nous connaître et nous apprécier, ce qui apportera de la force et de la sérénité, je l'espère, à notre assemblée. Pour votre information, j'ai également pris la décision de voter. Je terminerai avec une citation de Jigoro Kano, le fondateur du judo : « Plus l'ascension est longue, plus la montée est difficile, plus grande sera la satisfaction et plus magnifique sera la vue une fois au sommet ».

Première vice-présidence

Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT·E·S, présente la candidature de M. Michel Rion, juriste et avocat, employé à l'Établissement cantonal des assurances sociales et militant chez les Verts Jurassiens dont il est membre de la direction.

M. Michel Rion quitte la salle.

DÉCISION : M. Michel Rion est élu à l'unanimité des personnes présentes.

M. Michel Rion réintègre la salle.

M. Khelaf Kerkour, président, félicite M. Michel Rion, lui communique le résultat du vote et invite l'assemblée à l'applaudir.

Deuxième vice-présidence

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, présente la candidature de Mme Pauline Rais qui, depuis l'année dernière, a sacrifié son étude d'avocate pour suivre de nouvelles formations exigeantes. Mme Rais reste membre de la Caisse de pensions de la RCJU, elle pratique toujours le rugby, possède toujours un chat fugueur nommé Nova et reste pourvue d'un rire communicatif.

Mme Pauline Rais quitte la salle.

DÉCISION : Mme Pauline Rais est élue à l'unanimité des personnes présentes.

Mme Pauline Rais réintègre la salle.

M. Khelaf Kerkour, président, félicite Mme Pauline Rais, lui communique le résultat du vote et invite l'assemblée à l'applaudir.

Scrutatrice 1

Mme Gaëlle Frossard, PSD-JSJ, présente la candidature de Mme Noémie Chiffelle Lachat, juriste, « qui a démontré, lors de la dernière séance où les votes se sont faits à main levée, qu'elle sait bel et bien compter. On peut donc en toute confiance la faire passer du statut de scrutatrice 2 à celui de scrutatrice 1 ».

Mme Noémie Chiffelle Lachat quitte la salle.

DÉCISION : Mme Noémie Chiffelle Lachat est élue à l'unanimité des personnes présentes.

Mme Noémie Chiffelle Lachat réintègre la salle.

M. Khelaf Kerkour, président, félicite Mme Noémie Chiffelle Lachat, lui communique le résultat du vote et invite l'assemblée à l'applaudir.

Scrutatrice 2

M. Patrick Frein, Le Centre, met fin au « vrai suspense de la soirée » et présente la candidature de Mme Céline Petermann, exploitante de la ferme bio du Petit Brunchenal et maman de trois jeunes adultes. Elle a autrefois siégé au Conseil communal de Courfaivre et au Parlement jurassien. Elle accomplit sa première législature au Conseil de Ville et est active au sein de plusieurs commissions. Elle apprécie la fondue et jouer aux cartes. Sait compter.

Mme Céline Petermann quitte la salle.

DÉCISION : Mme Céline Petermann est élue à l'unanimité des personnes présentes.

Mme Céline Petermann réintègre la salle.

M. Khelaf Kerkour, président, félicite Mme Céline Petermann, lui communique le résultat du vote et invite l'assemblée à l'applaudir.

M. Khelaf Kerkour, président : « Je remercie mes collègues du Bureau pour leur collaboration, en particulier Pascal Domont qui a chronométré les temps de parole. J'avais une certaine appréhension de me trouver au sein de ce Bureau avec trois juristes et un nouveau secrétariat, qu'il a fallu compléter en cours d'année pour l'assistance technique aux séances. Je remercie également l'ensemble des conseillers communaux pour leur écoute et leur collaboration. Je vous remercie enfin, chères et chers collègues, pour votre investissement et votre travail, et particulièrement les responsables des groupes qui ont régulièrement transmis leurs amendements. Je remercie aussi les membres des commissions qui travaillent sur les dossiers en amont. (…) Deux événements m'ont marqué durant cette année, le discours du 1er août sous la pluie et la Fête du Peuple où il a fallu chanter la Rauracienne sans prompteur face à une salle comble. Lors des séances, j'ai laissé de côté mon étiquette partisane, raison pour laquelle je ne votais pas, et je me suis mis à votre service tout en intervenant lorsqu'il le fallait pour garantir le bon fonctionnement des discussions. Tout n'a pas été facile, notamment lors de deux exercices budgétaires et de deux lectures du Règlement du personnel. Et puis, il y a eu cette séance où il a fallu « au pied levé, voter à main levée ». (…) Merci de m'avoir accordé l'honneur de vous servir, je poursuivrai mon engagement j'espère tout au long de la législature. »

M. Patrick Frein, Le Centre, remercie au nom de son groupe le président sortant et lui remet une petite attention.

M. Pascal Domont, premier vice-président, remercie le président sortant au nom d'un Bureau « bien novice en début d'année mais qui a progressé au cours des séances ». M. Domont relève que M. Kerkour a assumé pleinement son rôle et espère que son successeur sera à la hauteur. Il se souviendra de sa phrase « Je ne suis pas juriste », qu'il pourra reprendre à son compte puisqu'il ne l'est pas non plus. Au final, dit M. Domont, « ces trois juristes nous ont bien aidé avec leurs avis parfois totalement divergents ». M. Domont se souvient aussi avoir vu M. Kerkour scruter Google frénétiquement à la recherche du mot Bisounours, un mot qui a été prononcé un nombre incalculable de fois pendant quelques séances. Les Bisounours, lui explique M. Domont, « sont de petits oursons, vivant dans les nuages et se déplaçant sur des arcs-en-ciel ». Sur le reste de la définition, les avis divergent.

8. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Interventions déposées :

- **Motion 5.17/23** – « Urbanocène, mettre sur pied un groupe de travail pour anticiper les dérives de la croissance et de l'accélération énergétique, politique, sociale des grandes villes, dont Delémont », UDC, M. Dominique Baettig
- **Motion 5.18/23** – « Synergie et économie : intégrer la commission quadripartite du CJC-SAS à la commission Vieille Ville », CS-POP et VERT·E·S, Mme Mérane Woudman
- **Interpellation 3.14/23** – « Avenue de la Gare 15 », PSD-JSJ, M. Florian Battilotti
- **Interpellation 3.15/23** – « Laisser entraver les investissements publics, en particulier ceux en faveur du climat ? », PSD-JSJ, M. Marc Ribeaud
- **Interpellation 3.16/23** – « Se séparer de Clair-Logis : dispositions et précautions », PSD-JSJ, M. Jordan Ali

La séance est levée à 19h58

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :	La secrétaire :
Khelaf Kerkour	Catherine Friedli

Delémont, le 16 janvier 2024